



ORDRE DU JOUR

REPRISE DE LA SÉANCE AJOURNÉE : 18 DÉCEMBRE 2018

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon

- 1.1 Adoption du règlement 722-19 – Taxation pour l'année 2019
- 1.2 Autorisation de paiement – Foxboro Schneider électrique
- 1.3 Modification de la programmation de la TECQ 2014-2018

2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin

- 2.1 Demande d'aide financière – Sécurité civile – Volet 1
- 2.2 Demande de commandite – Projet Impact 2019

3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.1 Dérogations mineures – 8 rue Rocheleau

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Autorisation de paiement – J.A. Beaudoin Construction – Prolongement rue Industrielle

Deuxième période de questions

Clôture de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ajournée du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 18 décembre 2018, à 19h30.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Mona Beaulac

Sont absents :

Le conseiller Normand Déragon et la conseillère Marie-Eve Brin.

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et
Gisèle Messier, adjointe administrative

18-12-562

Ouverture de la séance ajournée

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

ADOPTÉE

18-12-563

Adoption du règlement 722-19 – Taxation pour l'année 2019

Considérant que l'avis de motion a été donné et que le projet du Règlement 722-19 Taxation pour l'année 2019 a été déposé lors de la séance tenue le 6 novembre 2018 (Résolution 18-11-481) ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le Règlement 722-19 concernant la Taxation pour l'année 2019.

ADOPTÉE

18-12-564

Autorisation de paiement – Schneider Electric Systems Canada - Foxboro

Considérant que la ville a accepté l'offre de service de Foxboro (une division de Schneider Electric Systems Canada Inc) pour la mise à niveau du système de contrôle numérique des équipements de l'usine de filtration et qu'un montant représentant 40% de l'offre de service a été payé lors de l'acceptation de l'offre (Résolution 18-07-315) ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement à Schneider Electric Systems Canada Inc, d'un montant de 35 961,90 \$ taxes incluses, représentant le solde restant dû pour la mise à niveau du système de contrôle numérique des équipements de l'usine de filtration.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-12-565

Modification de la programmation TECQ 2014-2018

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du Guide relatif aux modalités

18-12-565
(suite)

de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la Ville de Bedford doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

18-12-566

Demande d'aide financière – Sécurité civile – Volet 1

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il est entré en vigueur le 9 novembre 2019 ;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

Considérant que la Ville de Bedford atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la Ville de Bedford présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule;

18-12-566
(suite)

Que la Ville de Bedford s'engage à respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que sa contribution sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la Ville de Bedford autorise le directeur général à signer le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

18-12-567

Demande de commandite – Projet IMPACT 2019

Considérant que pour une 10e année consécutive, des intervenants des MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska, préoccupés par la prévention des accidents, poursuivent leur initiative concernant la mise sur pied de leur projet IMPACT visant à sensibiliser des jeunes aux dangers de la conduite automobile.

Considérant que ce projet sera réalisé dans le cadre d'une activité de simulation d'accident et il vise à conscientiser, avant leur bal de finissants, les élèves du secondaire aux dangers de conduire avec les facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool, à la vitesse au volant et au port de la ceinture de sécurité.

Considérant qu'à ce projet de grande envergure environ 3 000 jeunes provenant de toutes les écoles secondaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs participeront à l'événement qui aura lieu le 14 mai 2019, à l'aréna Madeleine-Auclair de Farnham.

Considérant que la survie de ce projet de simulation d'accident dépend de l'apport financier de précieux commanditaires, et c'est pourquoi on nous demande une participation financière.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise une participation financière au projet Impact 2019 pour un montant de 250 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-12-568

Demande de dérogation – 8 rue Rocheleau - Implantation de l'abri d'auto

Considérant la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser pour l'abri d'auto existant une marge de recul latérale de 0,5 m et l'extrémité du toit à 10 cm de la ligne de propriété alors que les minimums respectifs requis sont de 1,5 m et de 60 cm ;

Considérant que cette demande est requise afin de régulariser la situation dans le but d'effectuer une transaction immobilière ;

Considérant qu'en 1974, un permis de construction a été délivré pour l'ajout de l'abri d'auto ;

Considérant que cette demande ne crée pas préjudice au voisin puisque la situation existe depuis 1974 ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde la demande de dérogation mineure au 8 rue Rocheleau et

18-12-568
(suite)

ce, pour autoriser une marge de recul latérale de 0,5 m et l'extrémité du toit de l'abri d'auto à 10 cm de la ligne de propriété.

ADOPTÉE

18-12-569

Autorisation de paiement – J.A. Beaudoin Construction Limitée – Prolongement de la rue Industrielle

Considérant que la Ville souhaite procéder au prolongement des services d'aqueduc et d'égouts pour la rue Industrielle et que l'entreprise J.A. Beaudoin Construction a été sollicitée par la Ville afin de présenter une offre de services pour la fourniture de machinerie avec opérateur ;

Considérant que le mandat a été octroyé à l'entreprise J.A. Beaudoin Construction en vertu de la résolution 18-11-514 ;

Considérant que J.A. Beaudoin Construction a remis ses factures numéros 24766 et 27767 au montant de 6 792,15\$ et 6 708,79\$ respectivement, et ce pour des travaux effectués pour le prolongement de la rue Industrielle.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement à J.A. Beaudoin Construction desdites factures pour un montant total de 13 500,94 \$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-12-570

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

18-12-571

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 7h45.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général